



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est Madame ANTONNAUX Anaïs demeurant à 6220 Fleurus - Rue du Vieux Saule, 59 .

Le terrain concerné est situé Rue Basse-Hollande, 61 à 5032 CORROY-LE-CHATEAU et cadastré Division 12, section C numéro 297G.

Le projet consiste en transformation de l'habitation et aménagement d'un logement type "kangourou" et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts ..., aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides ...;

Le projet s'écarte du GCU sur les points suivants:

- toiture plate-terrasse au lieu de à versant(s);
- matériau de toiture plate-terrasse différent de tuiles, ardoises ou fibro-ciment ondulés.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à urbanisme@gembloux.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 mai 2024 au 21 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400047 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gembloux.be

La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA